



ÉDITO

Le budget 2022 a été voté en avril. Comme annoncé depuis le début de cette mandature, ce sera un **budget aux dépenses maîtrisées** avec des investissements plus modestes, orientés vers nos jeunes et les besoins d'entretien de la salle d'animation rurale et de l'église.

Les **jeux pour enfants** sont enfin ouverts au public. À ce propos, nous déplorons le vandalisme commis sur ces jeux (voir article page suivante). C'est inadmissible. Nous serons intraitables avec les auteurs de tels actes.

La **sécurité routière** dans notre commune reste une préoccupation importante de nos concitoyens. En lien, avec le groupe de travail, un certain nombre d'actions vont être mises en place. Nous espérons que ces mesures seront respectées par tous.

Les actions pour le mieux vivre ensemble continuent et courant juin, une réunion aura lieu pour chaque **conseil de quartier**. Nous vous espérons nombreux pour débattre et amener vos idées.

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

Le groupe de travail sécurité routière, regroupant les délégués de quartier, des citoyens sensibilisés et des élus, **a répertorié des difficultés sur la commune** telles que

la vitesse excessive sur les voies pénétrantes (rues des Sapins, des Cyprès, des Primevères, des Églantiers, des Capucines, de la Bruyère, des Vernes, route d'Ouches), le partage des voies non sécurisant entre les différents modes de déplacement (piétons, cycles, voitures, engins agricoles...), et la route de Villemontais sur sa longueur communale. Des propositions ont été faites afin d'améliorer ces points noirs.

Pour la vitesse excessive

- Dans le bourg élargi : limitation de la vitesse à 30 km/h et priorités à droite pour gérer les croisements de rues ou chemins
- Sur les voies pénétrantes : une analyse plus fine de chaque rue sera réalisée afin de trouver les solutions les plus adaptées.

Pour le partage de la voirie

- Un repérage des rues les plus sensibles (nombres d'habitants, présence d'enfants, nuisances sonores,) puis une hiérarchisation des actions
- Des accotements sécurisés par des poteaux bois

La commune a d'ores et déjà investi dans un **radar pédagogique**. Il sera mis en place à différents endroits de la commune début juin et permettra, outre rappeler les vitesses excessives, de faire des relevés sur les vitesses et le nombre de passage de véhicules. Des séparateurs de rue permettront également d'évaluer l'efficacité de chicanes à certains endroits avant une réalisation plus durable.

Une évaluation de toutes ces mesures sera réalisée par le groupe de travail sécurité à intervalles réguliers. Les mesures concernant **la vitesse de 30 km/h et le passage en priorité à droite** dans le bourg élargi seront mises en place aux vacances de la **Toussaint 2022**. Vous trouverez sur la carte jointe le périmètre concerné.

Nous comptons sur vous bien sûr pour respecter ces nouveaux usages afin que nous puissions **mieux circuler en toute sécurité** quelque soit notre mode de déplacement.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

AGENDA

- Tous les samedis – de 9h à 12h – place de la Mairie : marché de producteurs et artisans locaux

- Conseils de Quartier, réunions à la S.A.R. à 20h (voir annexe)

- B : mardi 7 juin
- A : jeudi 9 juin
- C : jeudi 23 juin
- D : jeudi 30 juin

- Accueil des Italiens de Benna par le Comité de Jumelage (voir infos page 7)
 - Vendredi 3 juin : accueil, vin d'honneur, soirée festive et repas partagé
 - Samedi 4 juin : journée en famille et activités diverses
 - Dimanche 5 juin : retour de nos amis en Italie en début d'après-midi
- Samedi 25 juin : repas des anciens organisé par le CCAS, à l'Auberge de l'Orchidée (voir infos en dernière page)
- Dimanche 26 juin : Fête de la Musique, avec scène ouverte (voir infos page 7)
- Mercredi 29 juin : "Lire et faire lire" à la Médiathèque (informations à venir)
- Samedi 27 août : fête des classes en 0, 1 et 2 organisée par le G.A.L. (voir infos page 7)

- Mercredi 13 juillet : festivités avec paëlla géante, animations musicales et feu d'artifice, organisés par le Comité de Jumelage (voir infos page 7)

LE TRITON CRÊTÉ, VOUS CONNAISSEZ ?

L'Atlas de la Biodiversité est en cours de construction depuis le mois de mars. La LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux, mène ainsi **des inventaires sur la faune présente sur la commune**. Bertrand, chargé de mission, nous fait part de ses premières découvertes :

Les prospections ont déjà permis d'observer **69 espèces d'oiseaux, 5 espèces de reptiles et 5 espèces d'amphibiens**.

Parmi les trouvailles, notons celle de plusieurs couples de **Hibou moyen-duc**. Ce rapace nocturne niche dans les anciens nids de corneilles, qu'il trouve le plus souvent dans les bosquets.

Le Courlis cendré, connu sur la commune dans les années 2000, a été contacté près du hameaux Les Millets. Nichant au sol dans les prairies naturelles de fauche, les poussins bien camouflés sont régulièrement détruits lors des récoltes, et l'espèce se porte très mal au niveau national.

La Couleuvre d'Esculape a, quant à elle, été observée sur plusieurs secteurs de la commune. Ce serpent vert olive, totalement inoffensif, a la capacité de grimper dans les arbres !

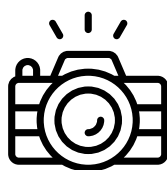
Enfin, **le Triton crêté**, espèce rare dans le département, a été observé pour la première fois à Lentigny. Ce dernier apprécie les mares se trouvant dans les prairies à proximité du bocage.

Les inventaires se poursuivent jusqu'à la fin de l'été, nous ne manquerons pas de vous faire part de la suite de nos découvertes !

Bertrand TRANCHAND - LPO Loire



Triton crêté / Source photo : Denis Grange - LPO



Un **concours-photo**, ouvert au plus grand nombre, sera très bientôt organisé. Le thème, en lien avec l'ABC, sera "Les Petites et les grosses bêtes (sauvages) de notre village". Si vous souhaitez participer, restez à l'écoute sur Facebook ou notre newsletter !

TROC DE PLANTES ET DÉSHÉBAGE DE LIVRES

Samedi 7 mai, de 9h à 12h, se tenait devant la Mairie de Lentigny le marché hebdomadaire de producteurs/artisans, et deux événements complémentaires : **le 3e Troc-Plantes à l'initiative du groupe local Mon Village Espace de Biodiversité**, et une mini-brocante de livres organisée par la Médiathèque de Lentigny.

Sous un soleil radieux, les nombreux visiteurs ont pu repartir avec leur pain, œufs, volaille, viande et charcuterie, fromage, miel, mais également plants de framboisiers, hôtels à insectes, mélisse, nigelle, dahlia, magazines de jardinage, noisetier, menthe, tournesols, ou graines de potirons. De précieux conseils de jardinage ont également été échangés. Certains visiteurs et exposants étaient même venus spécialement des Noës, de Villemontais, d'Ambierle, et de Villerest pour l'occasion.

Véritable succès également pour la première mini-brocante de la Médiathèque : des romans, des polars, des albums et documentaires enfants sortis des rayons lors du dernier "déshebage" étaient proposés pour un prix symbolique.



Source photo : Mairie de Lentigny

Les lecteurs habituels ainsi que les clients du marché et les adeptes du Troc-Plantes ont pu dénicher le ou les bouquins à lire au soleil ou à l'ombre en ce début de printemps.

Encore de joyeux moments d'échanges, et une matinée qui s'est déroulée dans la bonne humeur à Lentigny. **Une expérience que la Médiathèque et le groupe local Mon Village Espace de Biodiversité renouvelleront cet automne.**

LES PLUS PETITS PEUVENT ENFIN PROFITER DE LEURS JEUX

Après plusieurs mois de travaux, les jeux des tout petits, place du cèdre, sont **enfin prêts à accueillir les enfants et leurs parents, nounous et amis**.

Depuis les premiers coups de pelle puis la livraison des jeux en novembre 2021, il a fallu de la patience à toutes et tous pendant la plantation et pousse de la pelouse. Mais cette fois c'est bon, les jeux peuvent être utilisés.

Malheureusement, nous avons déjà constaté des **dégradations sur le sol en caoutchouc** positionné pour la sécurité de nos petits. Nous vous rappelons que si les dégradations continuent, nous ne pourrions plus assurer la sécurité de nos enfants et utiliser l'espace, alors après 6 mois d'attente et un joli investissement, **espérons que la civilité et la bienveillance soient respectées**.

UN LIEU DE VIE QUI COMPTE POUR LE VILLAGE

Votre médiathèque, troisième lieu : **lieu d'échanges, de rencontres, de tolérance**. Samedi 30 avril, nous avons partagé un moment autour d'un verre avec un pèlerin sur le chemin de St Jacques. Parti d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), il pense arriver le 17 juillet, pour ses 70 ans. Rencontre imprévue, improbable (la porte était ouverte, il avait soif) mais **riche en échanges malgré le handicap de la langue** (merci Catherine pour les traductions). Un temps comme on les aime, comme on les souhaite !



Source photo : Médiathèque de Lentigny

"*La méchanceté a des limites !*", c'est le titre de la pièce que les jeunes du groupe théâtre nous ont présentée, le 28 mars, pour la générale de leur création. Un projet en lien avec celui mené entre la Médiathèque de Roannais agglomération, 2 classes du groupe scolaire, et votre médiathèque. **Un travail d'équipe** entre les jeunes, Romaric PAIRE, l'auteur de la pièce et Delphine DESCOMBINS, conteuse professionnelle qui a assuré la mise en scène. L'idée ? créer un conte merveilleux avec tous ses "ingrédients", qui finit mal... mais sur un mode humoristique.

Au final, un conte moderne sur **la tolérance et l'importance du vivre ensemble**, très joyeusement interprété par ce groupe de jeunes "théâtraux" amateurs qui nous ont entraînés dans leurs aventures. Merci, et bravo !

NUISANCES SONORES : PENSEZ À VOS VOISINS

Vous faites des travaux bruyants le week-end chez vous ? Ces activités ont toutes les chances de ne pas faire plaisir à votre voisinage car cela génère des nuisances sonores non négligeables.

Si les règles nationales sont strictes en matière de bruit et notamment des bruits de tondeuse, c'est parce que **les nuisances sonores représentent un fléau pour la santé** et peuvent gravement porter atteinte aux personnes. La loi est donc là pour réglementer les choses et que nul n'en fasse qu'à sa tête, sans tenir compte de la quiétude de son voisinage.

Ainsi, il est autorisé de tondre sa pelouse et de faire des travaux bruyants **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés uniquement entre 10h et 12h pile**.



Rappelons que la règle concernant le bruit est la même pour les travaux intérieurs qui pourraient occasionner une gêne pour le voisinage.

Merci à toutes et tous de **respecter ces règles pour le bien être de vos voisins**.

LES IDÉES FUSENT AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les enfants élus au conseil des enfants se sont mis au travail et ont hâte que leurs idées se concrétisent. Après une revue de leurs projets, ils ont décidé de la réalisation du premier d'entre eux : **la création et la pose d'une boîte à idée à l'école**. De plus, à partir du mois de septembre, un espace leur sera réservé dans le journal de la commune. Ainsi, ils feront part de leurs idées et de leurs travaux avec leurs mots. Le conseil municipal adulte les remercie pour leur implication comme leur présence aux cérémonies le démontre.

AMBROISIE, ATTENTION ALLERGIES !

Les plantules d'Ambroisies à feuilles d'armoise sont de sortie et sont (déjà) présentes aux stades deux, quatre voire six premières feuilles.

Il est donc temps de (re)partir à la chasse, pour passer un été serein.

Pensez à vous protéger avec des gants !

L'objectif de la lutte contre les ambroisies est d'interrompre leur cycle de développement pour éviter la dispersion de pollen (**allergisant, présent d'août à octobre**) et la production de graines.

Chacun peut participer :

- sur ma propriété : je l'arrache et laisse sur place.
- hors de ma propriété : je signale la zone infestée.
- hors de ma propriété, sur un terrain public ouvert au public : s'il y a seulement quelques plants, je l'arrache, laisse sur place et signale la zone.

www.signalement-ambroisie.fr

Des cartes de reconnaissance de l'ambroisie sont disponibles à l'accueil de la mairie.



BUDGET COMMUNAL 2022

Le compte administratif de l'année 2021 (CA 2021) et le budget primitif 2022 (BP 2022) ont été votés lors des 2 derniers conseils municipaux. Vous les trouverez détaillés sur le site de la commune.

Le budget prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. **Il est divisé en 2 sections : Fonctionnement et Investissement.**

Le Budget Primitif 2022, s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement à 1 050 177€ avec les reports des résultats des années antérieures
- pour la section d'investissements à 435 948€

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	%	Recettes de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	%
Charges à caractère général	243 723	252 000	36%	Atténuation de charges	12 168	4 500	1%
Charges de personnel	339 169	348 810	49%	Produits des services	36 235	38 180	5%
Charges de gestion courante, attén. pdts et charges excep	66 106	67 760	10%	Impôts locaux	497 985	520 951	64%
Frais financiers	40 682	39 000	6%	Autres taxes	48 530	43 550	5%
				Dotations et compensations Etat	198 602	190 334	23%
				Gestion courante et pdts excep.	16 835	12 713	2%
Total dépenses réelles	689 680	707 570	100%	Total recettes réelles	810 355	810 228	100%
Dépenses imprévues		50 000		Travaux en régie	8 870	15 000	
Amortissements et op d'ordre	23 049	12 780		Excédent antérieur reporté		224 949	
Virement à la section d'investissement		279 827		Opération d'ordre	7 080		
TOTAL	712 729	1 050 177		TOTAL	826 305	1 050 177	

Autofinancement brut	113 576	104 878
CAF totale	126 185	117 658
remboursement capital emprunts	99 027	100 975

Le solde des recettes réelles et dépenses réelles auquel on ajoute les amortissements constitue la CAF brute (Capacité d'Autofinancement) qui doit permettre de rembourser le capital des emprunts

Dépenses de fonctionnement : 389 €/habitant

Elles sont constituées par :

- Les salaires du personnel communal (la moitié des dépenses)
- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux
 - à noter : une augmentation des dépenses énergétiques de 10%, limitée par les économies réalisées par l'extinction de l'éclairage public -
- L'entretien de la voirie et des espaces verts
- Les achats de matières premières et de fournitures
 - la contribution communale pour l'achat des livres de la médiathèque a été augmentée de 0,75€ à 1€/habitant -
- Les prestations de service (maintenances diverses, location du photocopieur...)
- Les subventions versées aux associations
- une participation à l'accueil des réfugiés ukrainiens organisé par Roannais Agglo, de 1€/habitant, versée au CCAS -
- Et les intérêts des emprunts à payer

Remboursement capital des emprunts : 56 €/habitant

Recettes de fonctionnement : 446 € /habitant

Elles sont constituées par :

- Les sommes encaissées au titre des services rendus à la population : garderie, locations de salles, concessions au cimetière...
- Les impôts locaux : 287€/habitant (cf. focus sur les impôts locaux page suivante)
- D'autres taxes et dotations de l'Etat : 129€/habitant



pour faire simple :		100€ dépensés par la commune en fonctionnement	
sont utilisés		proviennent	
pour les charges de personnel	49 €	des impôts locaux	64 €
pour les charges générales	36 €	d'autres taxes et dotations de l'Etat	28 €
pour les charges de gestion	10 €	des produits des services	5 €
pour les charges financières (intérêts des emprunts)	5 €	de produits de gestion et exceptionnels	3 €

BUDGET COMMUNAL 2022

FOCUS SUR LES IMPOTS LOCAUX : Modifiés par la réforme du financement des collectivités locales de 2019, entrée en vigueur au 1er janvier 2021, ils constituent la plus grande part des recettes (64%).

Les communes ne perçoivent plus **la taxe d'habitation (TH)** sur les résidences principales qui était payée par tous les habitants (propriétaires et locataires).

En effet, pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants (le montant dû est désormais versé à l'Etat), l'allègement a été de 30 % en 2021.

Il sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Les communes perçoivent désormais uniquement une part des taxes foncières (payées seulement par les propriétaires) :

- **La Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).** Pour compenser la suppression de la Taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes.
- **et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**

Montant des taxes foncières communales = valeur locative cadastrale (revalorisée chaque année par l'Etat) x taux d'imposition voté par la commune. La revalorisation de l'Etat, liée à l'inflation, étant de 3,4% pour 2022, **le Conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux de la fiscalité communale, qui restent donc fixés à :**

28,70% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties et 30,64% pour la Taxe foncière sur le non bâti.

INVESTISSEMENT

La commune a engagé lors des mandats précédents, de gros travaux nécessaires au bon fonctionnement des services : école, services publics et salle des sports. Elle a pour cela dû contracter des emprunts importants.

Nos capacités financières ne pouvant supporter de nouveaux emprunts, et l'autofinancement généré étant restreint (les subventions ne viennent qu'en complément), les investissements réalisés sont plus modestes.

En 2021, la commune a dépensé 105 205€ en opérations d'équipements :

Ces opérations ont été financées par des subventions du département, de la Région, par le Fonds de concours de Roannais Agglo, et par les recettes propres de la commune, taxes d'aménagement et fonds de compensation TVA.

En 2022, il est prévu un total de 187 000€ en opérations d'équipements

(67 110 € restant à réaliser de 2021, et 119 890 € de nouveaux projets) :

Ces opérations bénéficieront de subventions du Département et de l'Office Français de la Biodiversité ainsi que du Fonds de concours de Roannais Agglomération 2022.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT réalisées 2021	
Jeux pour enfants place des cèdres	26 899 €
Tracteur tondeuse	17 940 €
Acquisition d'autres matériels	12 807 €
Réfection toiture et isolation du restaurant scolaire	17 422 €
Extension assainissement impasse des Dalhias	11 214 €
Relevage concessions cimetière	10 045 €
Cheminement piétons rue des Cypres	5 723 €
Aménagement espaces verts	1 439 €
Adressage et régularisations foncières	1 716 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2022	
Réfection restaurant scolaire (fenêtres, isolation phonique)	36 550 €
Ecole Toiture BCD et LEDs maternelle	24 000 €
SAR: équipement et création WC extérieur	17 000 €
Réfection rue des Vemes	14 700 €
Appenti escalier église et réfection doche	8 900 €
Jeux ados	16 100 €
Acquisition de matériel école et autres services	10 200 €
Borne électricité SAR	5 000 €
Radar pédagogique et éléments de sécurité voirie	5 000 €
Défibrillateur (salle des sports en extérieur)	1 800 €
Clôture chemin des Galinettes	2 000 €
Adressage	1 010 €
SIEL: coupure nuit et autres	2 220 €
Sécurisation serveur informatique mairie	2 500 €
Acquisition logiciel cimetière	8 820 €
Atlas de biodiversité communal	25 750 €
Reversement Taxe d'Aménagement	5 450 €

UN FRANC SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE SAINT PATRICK

Le samedi 19 mars, à l'occasion de la Saint Patrick, s'est tenue la première fête de la bière lentignoise. Cette manifestation était très importante car elle arrivait après deux ans de restriction. C'était aussi l'occasion de **retisser du lien social dans la commune et de créer de l'animation**. Ce fut une belle réussite sur tous les points.

Cette organisation a permis de mettre en avant **l'engagement et la capacité à travailler conjointement** des bénévoles des différentes associations de la commune (GAL, Sou, Jumelage, Eссор). Tout ceci bien sûr en partenariat étroit avec la municipalité que je remercie chaleureusement.

Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu déguster différentes variétés de bières (ICSAS, St Nicolas, Stéphanoise, Canaille), profiter des différentes animations : structures gonflables, jeux en bois et concerts (Walkin Groov, Juke Joint Man et Léo) et bien sûr se restaurer.

Une partie des bénéfices de la journée a été reversée à l'association « Pour qu'Abel et Eden vivent ».

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la 2^{de} édition en mars 2023.

Sébastien PLANCHET, pour le Groupement d'Animation Lentignois

Source photos : Mairie de Lentigny



L'U.S.L RECRUTE



Tout d'abord **nous tenions tous à féliciter nos équipes** pour cette belle saison 2021/2022.

Le maintien est assuré pour les 3 équipes séniors, avec des cohésions d'équipes retrouvées. Nous avons eu beaucoup de plaisir à les voir jouer, ne rien lâcher lors notamment d'échéances importantes. Il reste quelques matchs et nous attendons avec impatience les derniers résultats pour la DF2 et la DM1.

Nos jeunes ont été également au top au niveau jeu mais également au niveau investissement les samedis (arbitrage, table de marque, ambiance de feu pour les matchs séniors)

Nous préparons depuis plusieurs mois la saison prochaine, recrutement, organisation, coaching sont notre quotidien. Mais le bureau se réduit de plus en plus, **sans aide le club ne pourra pas tenir longtemps**. Nous avons tous un travail, une famille et d'autres centres d'intérêts. Pour beaucoup nous avons vécu à travers ce sport, ce club, des moments de joies, de fêtes et de défis sportifs que nous n'oublierons pas. Nous y avons aussi trouvé des amis et même parfois notre conjoint.

C'est bien pour que nos jeunes générations puissent vivre les mêmes moments de bonheur qu'il faut que ce club continue et avance. **Nous sommes donc à la recherche de nouveaux membres du bureau** ou plus simplement des commissions. Nous le répétons depuis plusieurs années mais réellement la situation est critique, nous attendons une prise de conscience de nos licenciés ou de nos sympathisants.

Contact : nathalie.clapot@orange.fr - 06 79 40 38 05



LES CONSCRITS ONT LA CLASSE !

Les inscriptions sont ouvertes pour un défilé le 27 août. Cette année, après deux années d'annulation, les classes auront bien lieu le samedi 27 août 2022 et réuniront toutes les personnes nées en 0, 1 et 2 (par ex. des personnes qui ont 52, 51 ou 50 ans cette année). Déjà plus de 80 conscrits sont inscrits, et vous ?

Vous ne savez pas ce que c'est que les classes ? Une occasion de faire la fête... mais c'est surtout une tradition du beaujolais mais aussi de notre belle région ! Ce jour-là, tous les conscrits défilent déguisés dans le village devant l'ensemble des habitants. Un vin d'honneur est offert et une soirée dansante vient clôturer la journée (sur réservation d'ici fin juin).

Alors, ancien Lentignois, faites perdurer la tradition ! Nouveau Lentignois, c'est une bonne occasion de découvrir le village et de rencontrer de nouvelles personnes. Pour toute inscription ou question, merci de vous adresser à Élodie Vernet, la secrétaire des classes, qui vous redirigera vers le responsable de votre décennie : elodie.andre@gmail.com

Plusieurs dates à retenir pour tous les lentignois (et à diffuser autour de vous) :

- **Dimanche 12 juin - toute la journée** : Venez vendre ou chiner ! Les 60 ans organisent le vide-grenier, ouvert à tous avec location au mètre linéaire et buvette autour du terrain de foot de Lentigny. Pour toute information : contactez Régis Lassaing au 06 50 14 22 52
- **Samedi 18 juin - après-midi** : Tournoi de pétanque sur Lentigny ! Les 20 et 30 ans organisent le plus beau tournoi du coin avec de beaux lots à gagner. Inscription 12 € possible le jour même entre 13h à 14h au stade de foot. Pour toute information : contactez Rémy Gagnolet 06 79 61 66 94
- **Mardi 5 juillet - à 20 h à la salle d'animation rurale** : Réunion générale avec l'ensemble des classards pour finaliser l'organisation du 27/08. Ce sera aussi le dernier appel pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre !
- **Samedi 27 août - après-midi** : On invite tous les Lentignois et Lentignaises et leurs amis à assister au défilé dans le bourg. Plus d'informations vous seront données dans le prochain Petit Lentignois (de juillet)

RETROUVAILLES À L'ITALIENNE

Le mois de juin sera italien car nous attendons la visite de nos jumeaux de Benna.

Au programme :

- **Vendredi 3 juin** : accueil, vin d'honneur, soirée festive et repas partagé
- **Samedi 4 juin** : journée en famille et activités diverses
- **Dimanche 5 juin** : retour de nos amis en Italie en début d'après-midi.

Un temps de retrouvailles et de fraternité espéré depuis les confinements successifs.

Le 13 juillet, n'oubliez pas notre fête du jumelage avec **paëlla géante, animations musicales et bien sûr le feu d'artifice**. On vous attend nombreux.



BEAU SUCCÈS POUR LA TRAPPE À SOUFFLER

Les représentations 2022 sont passées. Nous étions **ravis de retrouver le public**. Retour en images dans la prochaine édition du Petit Lentignois !

N'hésitez pas à nous contacter rapidement si vous avez envie de jouer avec nous l'année prochaine ! Nous allons choisir très vite la nouvelle pièce que nous jouerons en mars 2023 et cela se fait en fonction du nombre d'acteurs !

Pour rappel, les répétitions ont lieu **les lundis et jeudis soirs à partir de 20h15** à la salle des fêtes.

SCÈNE OUVERTE LE 26 JUIN



MUSICOR organisera comme chaque année la fête de la musique, dimanche 26 juin après-midi. **Une nouveauté cette année, une "scène ouverte" aux musiciens de la commune** ; MUSICOR mettra à disposition la scène et la sono pour permettre à tout musicien amateur ou professionnel de se produire, profitez-en ! Les élèves de l'école de musique seront là aussi pour animer cette après-midi festive, tout comme la Tourmentine.

La semaine du 27 juin sera une **semaine "portes ouvertes"** où ceux qui souhaitent inscrire leur enfant à la rentrée prochaine pourront venir assister à un ou plusieurs cours et rencontrer les professeurs.

Renseignements et contact au **06.63.08.11.73**



Source photo : MUSICOR



ÇA BOUGE À L'ÉCOLE

Travail de l'oral : Les CP et CM1 finalisent leurs contes en collaboration avec la médiathèque et Roannais Agglomération. Ils présenteront aux parents leur travail avec la conteuse Delphine Descombin et l'intervenante de musique Floriane Reynaud mi-juin. Les maternelles de leur côté travaillent avec France Chapon pour la mise en scène des contes qu'ils ont écrits. Le spectacle des GS aura lieu le mardi 24 mai à 18h30 à la salle des fêtes. Les MS présenteront leurs histoires à l'école et les séances seront filmées pour diffusion aux parents. Présentations d'albums aux plus petits pour partager et donner le goût de la lecture.

Sports et musique : Tournoi des CE2 et CM1 qui ont découvert le handball avec le Roanne Riorges Handball club (photo ci-contre).

Le conservatoire de Roannais Agglomération nous offre des interventions de musique pour découvrir l'Afrique et St Saëns, le carnaval et travailler les rythmes en CE1, CE2 et CM2. Merci pour la classe neige !

Dans un souci de générosité et solidarité, l'école a participé à une

Collecte pour l'Ukraine en partenariat avec l'association AFR (Amitié France Roumanie) et l'association Solidarité Ukraine Lyon.

Les 17, 24 mai et 28 juin, des animations en relation avec le **projet Atlas de la Biodiversité Communale** auront lieu (fabrication de nichoirs pour oiseaux et chauve-souris et balade à la découverte de la faune et flore locales)



Source photo : École Simone Veil

- ANNONCES -

- Nous récupérons vos petits pots de bébé en verre (uniquement petit format). Merci de les déposer en maternelle.
- Visite de l'école pour les futurs parents d'élèves le lundi 13 juin à 16h45. Inscriptions du 20 au 24 juin sur RV.

EXPO "DANS LE BLEU DU MONDE"

Passionnée par la photographie, Céline Patry a voyagé un an autour du monde en 2018-2019. Asie, Océanie et Amérique du Sud ont été **un fantastique terrain de jeu**, pendant lequel elle a réalisé d'innombrables clichés. De retour en France, elle a eu cette énorme envie de partager tout ce qu'elle a pu vivre et ressentir durant ce périple.

Exposition visible du 16 mai au 31 juillet 2022, Salle des Expositions de la Maison des Associations (accès par la Mairie, aux horaires habituels d'ouverture, et le mercredi de 16h à 18h30).

Entrée libre et gratuite ; pour tout public.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE À LENTIGNY GRÂCE AU CCAS

Votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement administratif public. Il se compose d'un conseil d'administration présidé par le maire de votre commune et formé à parité de 4 élus et de 4 membres nommés, représentants du monde associatif et de l'action sociale. **Il décide des orientations et des choix de la politique sociale de la commune.** Il peut être pour vous une aide lorsque la vie vous bouscule et vous place face à des difficultés. Le CCAS fonctionne avec un budget annuel : subvention de la mairie, dons de particuliers de façon spontanée ou lors d'événements tels que mariages, baptêmes etc.

Ses missions :

- lutter contre l'exclusion (aide alimentaire, accompagnements pour des démarches afin de demander une aide au logement etc.)
- procéder à des aides d'urgence
- être le relais d'informations (accompagnement vers des structures adaptées)
- travailler au mieux vivre ensemble à Lentigny auprès de toute la population (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance, jeunes, familles)

Vous avez besoin du Centre Communal d'Action Sociale ? **Contactez la mairie au 04 77 63 13 60** qui fera le lien avec les membres du CCAS, ou envoyez un mail à l'adresse suivante : **ccas.lentigny@gmail.com**

L'équipe de votre commune souhaite mener avec vous et pour vous des actions actives et solidaires.

Mairie de Lentigny : ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, et le samedi de 8h30 à 12h (fermeture hebdomadaire le mercredi)
Contact : 04 77 63 13 60 et mairie@lentigny.fr



PRATIQUE : le secrétariat de mairie et l'agence postale communale sont désormais ouverts les vendredis après-midi (13h30-16h30)

Conception : A. LEFRANC, Commission Communication et Numérique. **Contact : petitlentignois@gmail.com**

Directeur de la publication : C. POTET - Adjoint à la Communication : R. SALHI

Imprimé avec du matériel RISO et sur papier ecolabellisé qui assure une gestion forestière respectueuse de l'environnement

Flash info tiré à 850 exemplaires, **consultable en ligne sur www.lentigny.fr**

ANNEXE

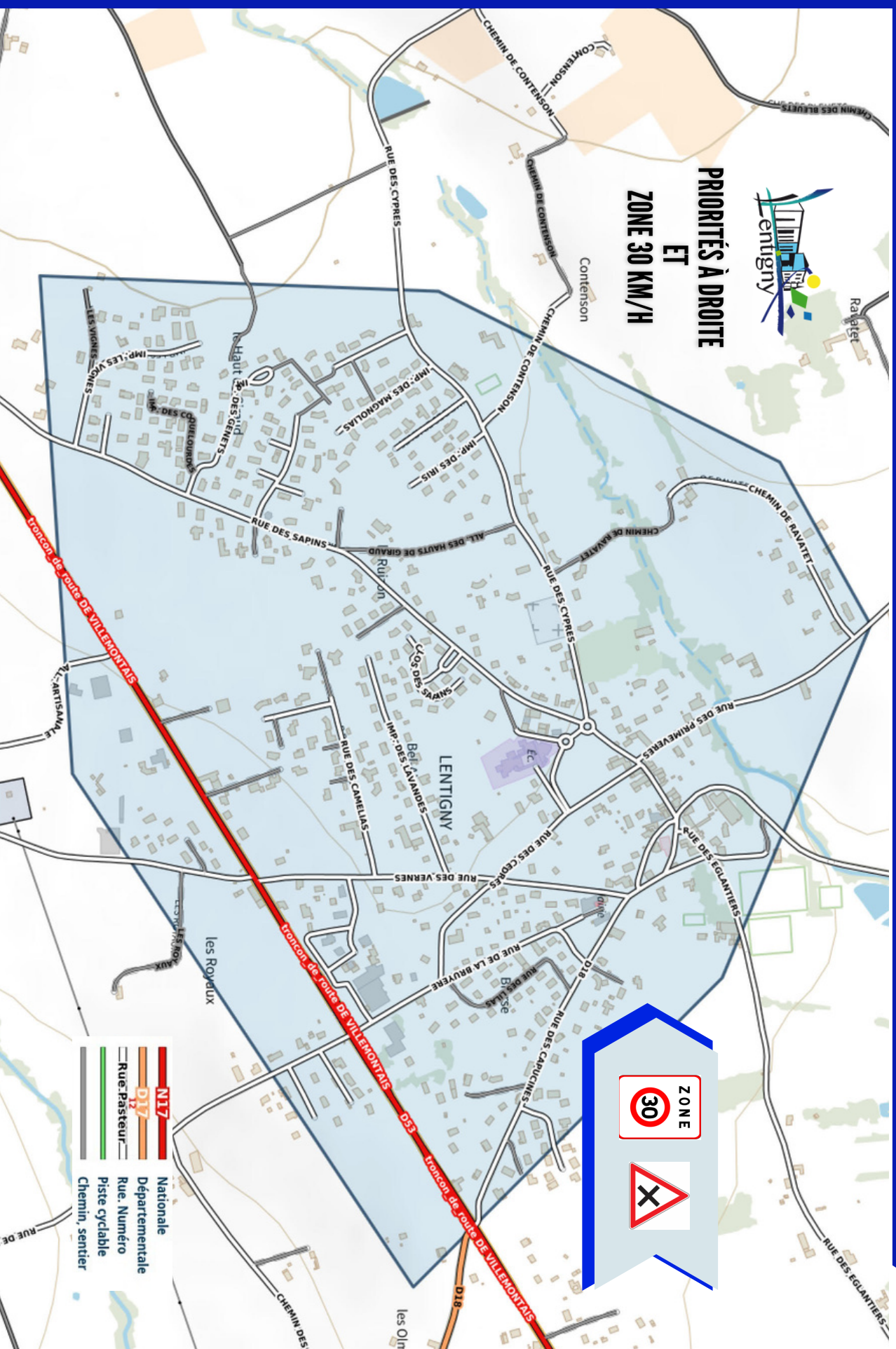
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

FUTURE ZONE DE LIMITATION DE LA VITESSE À 30 KM/H ET PRIORITÉS À DROITE

Seront mis en place aux vacances de la Toussaint 2022, pour limiter la vitesse excessive dans le village

Dans le bourg élargi : limitation de la vitesse à 30 km/h et priorités à droite pour gérer les croisements de rues ou chemins

Sur les voies pénétrantes : une analyse plus fine de chaque rue sera réalisée afin de trouver les solutions les plus adaptées.



CONSTRUIRE ENSEMBLE LE « MIEUX VIVRE » À LENTIGNY
CONSEILS DE QUARTIER DU MOIS DE JUIN

Tous les habitants de Lentigny sont invités à participer au prochain conseil de son quartier (fréquence : 2 fois par an).

Les prochaines réunions auront lieu en juin 2022, à la Salle d'Animation Rurale, de 18h30 à 20h ; le plan ci-dessous vous permet de retrouver dans quel quartier vous êtes, et les dates des réunions.

L'ordre du jour
suivant a été
élaboré avec
les délégués de
quartiers :

- **Sécurité routière** : compte-rendu des réunions et des décisions prises par le groupe de travail communal « sécurité routière »
- **Convivialité** (à créer ou à poursuivre dans chaque quartier)
- Déclinaison de la **journée citoyenne** (chantiers citoyens)
- **Fiscalité** : projection sur les années futures
- Choix du **nom du quartier**
- Questions diverses

